

BUDGET DU CCAS

Note de présentation du Compte Financier Unique - Exercice 2024

Afin d'alléger la lecture du Compte Financier Unique, l'ensemble des chiffres sont arrondis.

Section de Fonctionnement

Total des dépenses : 59 032 €

611 Contrats de prestation de services : 19 185 € payés à la société de téléassistance VITARIS – (8,28€ TTC par foyer et par mois). 201 adhérents ont été facturés au 31 décembre 2024.

6188 Autres frais divers : 1 030 € de frais payés aux pompes funèbres CALAS pour la sépulture de Madame Rose Marie FERNANDES.

6281 Concours divers : 234 € de frais de certificat électronique pour la télétransmission au contrôle de légalité des actes du CCAS (délibérations, budgets...)

6288 Autres : 7 715 € de participation versée par le CCAS aux structures accueillant les enfants de Mazamétains concernant les frais de séjour en A.C.C.E.M : Accueils Collectifs à Caractère Educatif de Mineurs (Colonies, centres aérés, centre de loisirs, séjour de vacances - MJC de Payrin, Centre aéré Les Galopins...).

Participation fixée à 2,40 € par jour et par enfant pour les accueils avec hébergement et à 2,30€ par jour et par enfant pour les accueils sans hébergement (Délibération du CCAS en date du 15 mars 2022).

65133 Secours d'urgence : 7 398 € d'aides accordées en 2024 suite aux décisions et délibérations du Conseil d'administration du CCAS (pour factures EDF, GDF, SIVAT, Fioul, loyer etc...).

65748 Subventions de fonctionnement aux associations : 23 470 € de subventions accordées conformément aux délibérations du conseil d'administration. (Voir tableau joint).

Total des Recettes : 49 557 €

706888 Prestations de services : 13 902€ de participation au service de téléassistance ont été facturés 6 € par personne et par mois à une moyenne de 193 foyers (en moyenne 185 foyers en 2023).

74748 Dotations et participations : 35 000€ de subvention d'équilibre versée par la Commune au budget du CCAS.

756 Libéralités reçues : 655 € de dons divers versés au profit du CCAS (à l'occasion de mariages célébrés en Mairie).

En 2024 le solde d'exécution de la section de Fonctionnement (Recettes – Dépenses) fait apparaître un solde négatif de 9 474€55 €.

Section d'investissement

En 2024 aucune dépense et aucune recette ne sont constatées en section d'investissement du budget du CCAS.

Compte tenu de ces mouvements le nouvel excédent cumulé s'élève à 32 144€97

Après le vote du Compte Financier Unique CFU, il vous sera proposé d'inscrire cette somme en recette de fonctionnement au compte « 002 résultat de fonctionnement reporté ».